

INFOS BRÈVES

*Bulletin d'informations municipales de Morette – N°12
DECEMBRE 2015*

Toute l'équipe municipale vous souhaite de très belles et chaleureuses fêtes de fin d'année !



VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal était présidé par Mme Aude PICARD WOLFF, maire.

Étaient présents : Mmes et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT, Florent ZANELLO.

Absent : M. Gérard BOURGEAT

Pouvoirs : M. Jean-Pierre DEZANET a donné pouvoir à M. Lionel CARLIN

AVIS SUR LE PROJET DE SDCI

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en Isère durant l'année 2016.

En 2011, un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) avait été élaboré, en partenariat avec les élus locaux dans la perspective d'achever, de simplifier et de rationaliser la carte intercommunale au 1er janvier 2014, selon les prescriptions de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010.

Les objectifs de ce schéma étaient les suivants :

- La couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (EPCI à FP) et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- La rationalisation des périmètres des EPCI à FP et la réduction du nombre des syndicats intercommunaux et mixtes.

Au 1er janvier 2014, toutes les communes de l'Isère ont été rattachées à un des 27 EPCI à fiscalité propre atteignant le seuil de 5000 habitants préconisé par le législateur.

Conformément à l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation

Territoriale de la République, le SDCI 2015 contient des prescriptions qui constituent la base légale de toutes les modifications de la carte intercommunale qui sont appelées à intervenir en prenant en compte les orientations suivantes :

- La constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants.

Ce seuil peut cependant être adapté au vu de certaines situations particulières (densité, communes de montagne), sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants. Dans le cas de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors, le seuil est quasiment atteint (14 992 habitants) et elle entre dans le cadre de deux situations particulières qui permettraient d'adapter le seuil de 15 000 habitants, à savoir qu'au moins la moitié des communes est située en zone de montagne et qu'elle est issue d'une fusion ayant eu lieu entre le 1er janvier 2012 et la date de publication de la loi NOTRe (fusion de la Communauté de Communes de Vinay et de la Communauté de Communes Vercors Isère).

- La cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;
- L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ;
- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes ;
- Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre ou à un autre syndicat exerçant les mêmes compétences, conformément aux objectifs de rationalisation des périmètres des groupements existants et de renforcement de la solidarité territoriale ;
- La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable ;
- L'approfondissement de la coopération au sein des périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ;
- Les délibérations portant création de communes nouvelles.

Conformément aux présentes orientations, le Préfet de l'Isère a élaboré un projet de SDCI qu'il a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 21 septembre dernier. Le présent projet de schéma ambitionne d'atteindre l'objectif de 18 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017 et poursuit l'objectif de hisser les intercommunalités à un échelon efficace de l'action publique de proximité, dans le respect de l'identité communale.

Pour ce faire, il a été proposé par le Préfet de repenser la carte intercommunale de l'Isère par la constitution d'intercommunalités exerçant des compétences effectives sur un périmètre inspiré par les territoires du conseil départemental, correspondant à un ou plusieurs bassins de vie et dotés d'une véritable cohésion géographique.

Pour ce qui concerne le territoire du Sud Grésivaudan, le projet de SDCI prescrit la constitution d'une intercommunalité unique au travers de la fusion des communautés suivantes :

- communauté de communes Chambaran Vinay Vercors,
- communauté de communes du Pays de St Marcellin,
- communauté de communes de la Bourne à l'Isère

Cette fusion implique de facto la dissolution des syndicats suivants :

- Syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan,
- Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du Sud Grésivaudan,
- Syndicat à vocation multiple de l'agglomération de Saint Marcellin.
- La nouvelle communauté de communes du Sud Grésivaudan serait créée au 01 janvier 2017, en lieu et place des EPCI susmentionnés.

Le conseil municipal de la commune de MORETTE par 7 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

Vu l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les propositions figurants dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère présentées par Monsieur le Préfet de l'Isère le 21 septembre 2015 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Considérant la réception en Mairie de MORETTE, le 5 octobre 2015, du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Considérant le délai de deux mois fixé par la loi durant lequel les collectivités sont sollicitées pour donner avis du présent Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Considérant que le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité du Sud Grésivaudan est l'aboutissement des politiques menées par les intercommunalités du territoire,

Considérant la délibération 2014-53 du Conseil Municipal de Morette en date du 17 octobre 2014 approuvant le départ de la commune de Morette de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors et demandant l'adhésion de la commune de Morette à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais annexée à la présente,

Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale confirme l'appartenance de la commune de Morette à l'aire urbaine grenobloise et au bassin de vie de Tullins, éléments ayant alimenté les débats de la délibération du 17 octobre 2014 susmentionnée,

Considérant qu'il est souhaitable que les communes ayant demandé un changement d'EPCI puissent engager au plus tôt cette démarche en raison des nombreux changements en cours et à venir dans le champ intercommunal,

Considérant qu'il est souhaitable que la fusion des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan se réalise dans ses contours définitifs dès le 1er janvier 2017,

- **APPROUVE** la création d'une intercommunalité unique de 45 000 habitants en Sud Grésivaudan à la date du 1er janvier 2017, en lieu et place des communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, du Pays de St Marcellin, de la Bourne à l'Isère,
- **S'OPPOSE** fermement à la préconisation du SDCI de report au 1er janvier 2018 de la possibilité de retrait d'une commune d'un EPCI engagé dans une fusion,
- **DEMANDE** aux membres de la CDCI et à M. le Préfet d'assurer la possibilité de retrait d'une commune d'un EPCI engagé dans une fusion dès le 1er janvier 2017.

CONVENTION AVEC LE CDG38 MÉDECINE DU TRAVAIL

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'augmentation de la cotisation au CDG 38 pour la médecine préventive, à savoir 0,53 % au 1er janvier 2016 et 0,60 % au 1er janvier 2017.

APPROBATION CONVENTION DE DENEIGEMENT ENTRE MONSIEUR CARLIN LIONEL ET LES COMMUNES DE CRAS ET MORETTE

Suite à la panne du tracteur mutualisé entre les communes de Cras et de Morette, le conseil municipal décide à l'unanimité (2 ne prennent pas part au vote) d'approuver la convention de salage et de déneigement entre M. Carlin et les communes de Cras et Morette.

ETAT DES LIEUX DE LA DESSERTE FORESTIERE

Dans le cadre de la Charte forestière des Chambaran, en 2015, est mis en place sur la commune de Morette un protocole d'état des lieux des voiries communales avant et après chantier forestier.

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont les suivants :

- Engager une concertation entre propriétaires, exploitants forestiers et élus de la commune ;
- Réduire l'impact de l'exploitation forestière sur les ouvrages communaux ;
- Favoriser une meilleure acceptation de l'activité forestière dans le massif des Chambaran ;
- Anticiper d'éventuelles contraintes liées à l'exploitation, à la sortie des bois et au transport des bois sur les voies communales.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le dispositif nécessitant un engagement réciproque du professionnel forestier concerné et de la commune de Morette :

- Le professionnel forestier s'engage à avertir la commune de Morette d'un chantier à venir sur son

périmètre ;

- La commune de Morette s'engage, via son correspondant forêt, à communiquer tous les éléments à sa disposition afin d'aider le professionnel à préparer au mieux son chantier ;
- Les deux parties s'engagent à réaliser ensemble un état des lieux avant et après chantier ;
- Le professionnel s'engage à remettre en état le chemin utilisé s'il a été dégradé par l'exploitation.

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Comme indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2015 la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors est, cette année, contributrice, au titre de la solidarité, au FPIC, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. La répartition de droit commun a été votée par le conseil communautaire et la contribution de la commune de Morette s'élève à 112 €.

Afin de pouvoir verser cette somme, décide à l'unanimité de modifier le budget afin d'inscrire la somme de 112€ dans les chapitres adéquats.

Questions diverses :

- Intercommunalité :

- Le conseil communautaire de la 3C2V a voté lors de sa séance du 05/11/15 le programme pluriannuel de travaux eau et assainissement.

Les travaux d'assainissement concernant une partie de la collecte des parties hautes du village seront réalisés au début de l'année 2016. La Régie Eau et Assainissement de la 3C2V prendra contact avec les foyers concernés.

- Le conseil municipal est associé aux travaux de refonte des sentiers de randonnée engagé par la 3C2V.

- Syndicat Scolaire Intercommunal :

Il est rappelé que ce sont les communes membres qui financent intégralement le fonctionnement du syndicat scolaire.

La commune a été informée d'un manque de trésorerie en 2015, dû à une erreur d'estimation du budget nécessaire. Les communes membres du syndicat doivent combler ce manque ; la commune de Morette devra verser une participation supplémentaire de 4 800 euros en 2015.

- Travaux :

- Une infiltration d'eau a été réparée sur le toit de l'église.

- Le fossé du monument aux morts et une partie du fossé de la route des Feugères ont été curés.

- Les travaux concernant l'aménagement de sécurité route de Chatain démarreront le 30 novembre 2015.

- L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques route de Chatain est terminé.

- La municipalité va installer une boîte à livres réalisée par l'employé communal devant la mairie. Une boîte à livres est une boîte en libre service où chacun pourra venir déposer ou choisir un livre.

- Des réflexions sont en cours pour réaménager l'entrée de la mairie afin d'intégrer le point d'eau dans le local WC.

- Document d'urbanisme

Le conseil municipal continue ses réflexions et travaille avec les services de l'État sur l'élaboration du futur document d'urbanisme. Une réunion publique d'information sur ce sujet sera proposée aux habitants début 2016.

- L'EPFL, porteur pour la commune de la propriété du terrain de la Croix, informe le conseil municipal qu'il a signé une convention pour l'exploitation et l'entretien du terrain avec l'occupante actuelle du terrain.

- Le conseil municipal est informé de la démission de Mme Lucie Dupuis de la commission électorale ; elle a été remplacée par Mme Marie-José Martin.
- La commune de Morette ne participera finalement pas au financement d'un nouveau drapeau de la FNACA, la mutualisation n'ayant pu se réaliser à trois communes.
- Le conseil municipal et le CCAS organisent une rencontre de bienvenue aux nouveaux habitants (dont les nouveaux nés) le 11 décembre 2015 à 18h.

Rappel : les élections régionales se tiendront les 6 et 13 décembre prochains.

ADMR

La traditionnelle vente des brioches au profit des salariés de l'ADMR aura lieu le samedi 9 janvier 2015 à partir de 13 heures.

Tous les bénévoles pour la distribution sont les bienvenus. Merci d'en informer la mairie.

ATELIERS MÉMOIRE PROPOSÉS PAR LE CCAS

Le CCAS de Morette propose aux habitants de Cras et Morette des « ateliers mémoire » gratuits qui se dérouleront pendant le 1^{er} trimestre 2016.

Ces ateliers sont organisés par la CARSAT à destination des retraités.

Par une alternance d'exercices pratiques les objectifs sont de redécouvrir les possibilités de sa mémoire, reprendre confiance en soi, dédramatiser les difficultés, partager les savoirs, mettre en place des stratégies pour faciliter la mémorisation.

Nous vous invitons à venir vous informer sans engagement de votre part lors de la

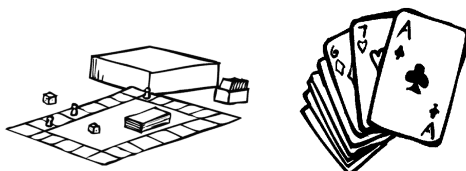
**conférence vendredi 08 janvier
de 14h à 16h à la salle communale.**

Les ateliers se dérouleront à la salle communale de 14h30 à 16h (si 2 groupes, de 13h30 à 15h et de 15h à 16h30) les vendredis :

- 29 Janvier
- 05, 12, 19 Février
- 04 Mars

Inscriptions aux ateliers : en fin de conférence le 8 janvier ou dès maintenant en le signalant à la mairie de Morette au 04 76 07 81 58.

APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS DU CCAS



Les après-midis récréatifs du CCAS se poursuivent tous les premiers mercredis du mois à partir de 14h30. Au programme, jeux divers et collation pour tous !

Voici les prochaines dates : 6 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1er juin.

TRAVAUX

Les travaux sur la RD 154A (route de Chatain) avancent ! Après l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et la pose des nouveaux lampadaires, l'aménagement de sécurité est presque terminé.

Merci aux riverains pour leur patience !

Il reste à réaliser les barrières, les plantations et les marquages au sol.



INFOS GÉNÉRALES

CAMPAGNE DE PROTECTION ANIMALE

Communiqué de la confédération nationale des SPA de France

Le chat a définitivement détrôné le chien sur le podium de l'animal préféré des français : ils sont près de 12 millions aujourd'hui à partager nos foyers. Chaque année au printemps, les refuges sont submergés par des centaines de milliers de chats adultes et de portées de chatons, qu'ils seront bien en peine de réussir à tous faire adopter.

La majorité des possesseurs de chats continuent à ne pas juger utile de les faire stériliser : seuls 5% des chats sont stérilisés en milieu urbain, beaucoup moins en zone rurale.

Stériliser nos chats domestiques : une impérieuse nécessité en butte à des préjugés sans fondement

- Non, la chatte n'a pas "besoin" d'avoir au moins une portée pour être en bonne santé.
- Non, la stérilisation n'est pas onéreuse en comparaison des problèmes potentiels qui apparaîtraient tout au long de la vie de nos félins s'ils n'étaient pas opérés. La stérilisation augmente l'espérance de vie et permet d'éviter des frais vétérinaires inattendus. En effet, elle élimine les bagarres entre mâles, le vagabondage et ses dangers, mais également limite les problèmes de santé (cancer, pyomètre...) et de M.S.T. A savoir que certaines cliniques vétérinaires proposent des facilités de paiement.
- Non, la prise de la pilule contraceptive n'est pas efficace à 100%. De plus, elle augmente le risque

de l'apparition de tumeurs.

- Non, les chats stérilisés ne prennent pas de poids. Une alimentation adaptée et équilibrée permet d'éviter l'embonpoint.
- Non, les "fauves" ne cesseront pas de chasser ou de jouer. Un chat en bonne santé garde son instinct de félin.

Cette opération est bénigne et reste une nécessité pour les protéger.

Limiter la surpopulation féline par la stérilisation, est la seule solution pour donner une chance d'adoption à tous les chats qui attendent désespérément en refuge ou dans la rue d'être accueillis dans un foyer.

Contact : Dominique Dupont – d.dupont@cnspe.fr

PASSAGE DE LA TNT A LA HD

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en seule nuit sur l'ensemble du territoire. Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (TV ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers, environ 10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles sous peine de ne plus recevoir la télévision. Un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de 25 € environ.

VIE ASSOCIATIVE

ACCA DE MORETTE

L'ACCA de MORETTE organise **le dimanche 31 janvier 2016 à partir de 8h30 à la salle des fêtes de MORETTE** une matinée:

- Boudins à la crème
- Fricassée
- Tripes provençales
- Caillettes
- Pain de campagne cuit au four à bois
- Pogne maison (vendue sur place)

BUVETTE ASSUREE

Réservation par téléphone jusqu'au vendredi 29/01 aux numéros suivants:
04 76 07 79 37 - 04 76 07 81 47 - 06 83 43 15 93 - 04 76 07 24 93 - 06 47 55 06 31
Nota: les commandes passées les derniers jours risquent de ne pas pouvoir être honorées.
Merci pour votre compréhension.

AMICALE CLUB BOULES DE MORETTE

La traditionnelle matinée boudin, fricassée et caillettes organisée par le Club Bouliste aura lieu le **dimanche 17 janvier 2016 de 9 h à 13 h à la salle des fêtes.**

Pour passer commande (réservations conseillées) ou se renseigner contacter le
04 76 07 83 60 ou 06 30 41 18 01.

Venez nombreuses et nombreux !!!

ASSOCIATION DES 7 COLLINES

Communiqué de l'association

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Cette année restera marquée par des événements sombres et douloureux.

Mais restons optimistes et ensoleillés...



Rendez vous en 2016, samedi 6 février, pour la nouvelle édition de l'après-midi crêpes.

Nous organisons également **vendredi 18 mars 2016 à 20h00 un spectacle musical**, en partenariat avec la maison de la culture de Grenoble.

Notre prochaine réunion, ouverte à tous, aura lieu **vendredi 15 janvier à 19h00** à la salle des fêtes.

Vous êtes les bienvenus.

A bientôt.



L'AMICALE.COM

Communiqué l'association

L'Amicale du Personnel Communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu et du Personnel du Syndicat Scolaire Intercommunal vous invite à sa **11ème vente de produits du terroir.**

Elle aura lieu le dimanche 7 février 2016 à Vatilieu de 9h à 12h

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes et Saint Genix, sans oublier la pétafine.

Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.

Nous vous remercions, pour votre participation à cette manifestation et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2016.

MJC TULLINS



Soupçon d'art : Marché de la Création



**Dimanche 22 Mai 2016 à la salle des fêtes de Tullins
(38)**

**La MJC de Tullins met en place le dimanche
22 Mai 2016
une journée consacrée aux loisirs créatifs...**

Événement en deux parties, soupçon d'art consacré aux activités créatives proposées par la MJC de Tullins et marché de la création.

Pour ce marché, nous recherchons, des artistes amateurs comme professionnels, pour venir proposer à la vente des créations en terre, fer, verre, bois... qui ne soient pas ni des bijoux, ni des tableaux (peinture).

Vous êtes intéressé(e)? Contacter la MJC de Tullins en envoyant dans la mesure du possible des photos de vos créations à l'adresse suivante mjctullins@orange.fr



Renseignements MJC Tullins au 04 76 07 04 78

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE EN FIN D'ANNEE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 26 au 31 décembre 2015 inclus, réouverture le samedi 2 janvier 2015. Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu le 31 décembre 2015 de 10H00 à 12H00.

SITE INTERNET

Le site Internet de la commune reprend vie tout doucement. Les artisans et les commerçants de la commune qui souhaiteraient voir leurs coordonnées apparaître sur le site sont priés de se manifester en mairie.

ÇA S'EST PASSÉ À MORETTE

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES BÉBÉS NÉS EN 2015

Vendredi 11 décembre, la municipalité et le CCAS ont invité les habitants arrivés dans notre commune en 2015 ainsi que les bébés nés au cours de l'année à un moment convivial. Les représentants des différentes associations étaient également présents. Ce fût l'occasion de faire connaissance et de découvrir ou de mieux connaître la vie municipale et associative de notre village.



Les membres du Conseil Municipal et du CCAS et les représentants de l'Amicale des Boules, de l'ACCA, de l'association des 7 Collines de Morette et du Sou des Ecoles Cras-Morette ont souhaité la bienvenue aux nouvelles familles et un cadeau a été remis aux nouveaux nés.

LES ENFANTS ONT FÊTÉ HALLOWEEN

La première édition d'Halloween organisée par le CCAS en partenariat avec l'association des 7 collines a remporté un vif succès. Pas moins de 50 enfants, sans compter leurs parents, ont participé au défilé dans les rues de Morette ! Les enfants ont ensuite partagé dans la bonne humeur les bonbons récoltés après le goûter offert.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



La population, à l'invitation du conseil municipal, a participé à la commémoration du 11 novembre. En cette année de centenaire de la Grande Guerre, à la suite de la lecture du message du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la mémoire, la maire de Morette a choisi de lire deux lettres de poilus écrites en 1915.

MONDÉE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE ET DU CCAS



Un beau moment intergénérationnel!

Les noix récoltées en octobre sous le noyer communal et séchées dans le séchoir traditionnel de Mme Dumond ont été mondées l'après-midi du 8 décembre par les enfants de l'école et les habitués des après-midi récréatifs du CCAS.

Chaque enfant avait sa tuile ronde et son maillet (un grand merci au Grand Séchoir qui avait prêté ses maillets) pour casser les noix. Beaucoup de bruit, de rires et d'explications données par les aînés!

Quatre grands saladiers de noix mondées ont plus tard été transformés en pâtisseries par les enfants des écoles de Cras et de Morette pour être dégustés lors de la fête de Noël de l'école.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Christelle VUILLEROT
Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.